

L'OBLIGATION DE RENDRE SUPPORTABLE LE COUT DE LA VIE

PROPOSITIONS DU CANDIDAT MOUSSA MARA

Les réformes entreprises par les Autorités du pays ont permis au Mali de réaliser des niveaux de croissance dits satisfaisants car appréciés par tous les partenaires au développement. Ces niveaux de croissance ont été atteints grâce d'une part, à l'amélioration de l'environnement des affaires et d'autre part, en grande partie, aux résultats obtenus dans les secteurs productifs. Ceci devrait théoriquement permettre l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des aménagements sociaux, la baisse du prix des produits de consommation essentiels et la création des activités génératrices de revenus.

Malheureusement, il faut reconnaître que les conditions de vie des populations maliennes restent mitigées. Si le taux de pauvreté au Mali a reculé sur la période 2001- 2005, il demeure néanmoins un phénomène généralisé : 63,8 % et 21 % de la population vivent respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté. L'indice de développement humain au classement IDH des pays classe notre pays au rang de 175^{ème} sur 187 pays.

Notre croissance économique, l'une des plus élevées en Afrique de l'Ouest, n'est de ce fait pas suffisante pour améliorer les conditions de vie des maliens. Si la pauvreté est essentiellement rurale, elle touche aussi de plus en plus les grandes villes en raison de la dégradation du marché du travail, de la cherté du coût de la vie, des difficultés liées au financement des micros projets, des facteurs de migrations, etc.

Il devient par conséquent impératif d'améliorer les conditions de vie de nos compatriotes. Plusieurs chantiers sont à ouvrir dont celui du pouvoir d'achat et du coût de la vie. C'est à cela que nous allons nous atteler.

La question des revenus est centrale pour qui veut rendre supportable le coût de la vie pour chacun de nos compatriotes. Nous nous y engageons en rappelant que cet objectif primordial est poursuivi à travers la mise en œuvre des politiques ambitieuses préconisées dans les chapitres précédents de notre projet de société, notamment en matière d'infrastructures, de soutien à la productivité et à l'amélioration de l'environnement des activités productives dans le but de diversifier l'économie, la rendre plus productive et donc plus génératrice de revenus. Ces mesures sont prolongées et complétées par certaines spécifiquement tournées vers l'amélioration des ressources des maliens vivant en ville mais aussi en campagne.

La question des dépenses est aussi primordiale. Nous nous y consacrons par la multiplication de mesures d'atténuation des charges pesant sur les ménages. Notre objectif en la matière sera d'appliquer les solutions innovantes et efficaces qui permettront d'aider de manière équitable le plus grand nombre de maliens à faire face à leurs charges quotidiennes sans pour autant créer des distorsions économiques ou des injustices sociales. Cela est bien possible et nos propositions qui suivent le démontrent.

I AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DE LA CONSOMMATION ET ACCROITRE LES REVENUS POUR MIEUX FAIRE FACE AUX DEPENSES

11 En Ville

- La recherche de la cohésion sociale est une nécessité aussi bien pour les Gouvernants que pour les gouvernés car sans elle, rien de constructif et de stratégique ne peut être entrepris avec bonheur. Elle doit être recherchée. Elle doit être encouragée. Les acteurs sociaux doivent s'y employer. Nous allons nous évertuer à obtenir une grande stabilité sociale pour permettre la mise en œuvre des réformes présentées ci dessous : conclure un pacte de solidarité et de croissance avec les syndicats sur base d'augmentation de salaire et de participation à la mise en œuvre des réformes, les soutenir pour qu'ils soient forts et crédibles face aux pouvoirs publics ;
- Sortir des effets pervers des subventions et autres monopoles coûteux (Economie d'au moins 15 milliards de FCFA par an) ou profitant uniquement à certaines catégories de citoyens ;
 - Supprimer progressivement certaines subventions sur importation de denrée alimentaire;
 - Abattre tous les monopoles et veiller à rendre tous les marchés fluides avec la présence d'une saine concurrence entre les opérateurs ;
 - Assurer l'impartialité de l'Etat dans la délivrance des marchés, exonérations, autorisations... ;
 - Maintenir les subventions sur le gaz domestique en accompagnement d'un plan de généralisation de ce produit accompagné d'un arrêt des subventions sur 5 ans ;
- Mettre en œuvre une série de mesures redistributrices de pouvoirs d'achat aux plus pauvres qui atténueront le coût de la vie pour les citoyens :
 - Généraliser les cantines scolaires et les renforcer par la qualité des repas en augmentant les budgets alloués à ce dispositif (5 milliards de FCFA chaque année contre 1 milliard) ;
 - Subventionner la rentrée scolaire par la distribution de fournitures scolaires aux enfants de parents démunis sous l'égide des collectivités territoriales (4 milliards de FCFA chaque année) ;
 - Généraliser l'uniforme scolaire à travers les collectivités territoriales et subventionner 50% de son coût en privilégiant les enfants démunis (8 milliards de FCFA chaque année) ;

- Renforcer le dispositif de l'assistance médicale par une subvention plus importante de l'Etat (3 milliards au lieu de 1 milliard aujourd'hui) en partenariat avec les collectivités ;
- Renforcement des dotations en médicament des centres de santé communautaire et baisse du prix des médicaments (subvention de 3 milliards de FCFA chaque année aux pharmacies des CSCOM);
- Allègement des frais de scolarité jusqu'à la 6^e année sur 5 ans et jusqu'à la fin du fondamentale sur 10 ans (environ 10 milliards de FCFA par an).

12 En Campagne

L'agriculture au Mali est pratiquée par 750.000 petites exploitations familiales avec une superficie moyenne de 4,5 ha par exploitation familiale mais 40% des dites exploitation ont une superficie inférieure à 3 ha, ce qui n'offre aucune possibilité d'augmenter le rendement des terres et l'utilisation de machines agricoles comme les tracteurs, qui, pour être rentables, doivent être utilisés sur une superficie d'au moins 10 ha. Nous partons de ces réalités pour proposer des mesures permettant aux exploitants agricoles d'améliorer leurs revenus pour mieux faire face à leurs charges.

- Elaboration d'un programme de petite irrigation au bénéfice des exploitations agricoles partout où cela est possible sur le territoire national dans le cadre des projets et programme actuels qui seront poursuivis;
- Facilitation de l'accès aux équipements agricoles et aux intrants en faveur des différents exploitants à travers une politique de subvention étatique pour les engrais et les semences et la mise en place de micro - crédits agricoles à des conditions incitatives et compatibles avec la taille des exploitations et des conditions climatiques ;
- Renforcement du programme de lutte contre les criquets migrateurs et les oiseaux granivores à travers une meilleure gestion de l'information, la mise en place d'un système d'alerte précoce et une coopération sous régionale dynamique ;
- Rentabilisation des activités de pêche avec l'organisation des jeunes et des femmes autour de micro projets dans le domaine de la conservation des produits halieutiques à travers l'installation de chambres froides et de séchoirs solaires et/ou industriels ;
- Facilitation de l'accès des associations féminines au micro crédit pour leur permettre d'assurer leurs activités de fumage et de mieux commercialiser le poisson fumé ;
- Développement de la pisciculture en général et la promotion, la vulgarisation et le financement des activités de pêche dans des étangs avec le concours des organisations professionnelles;

- Mise en place d'une politique efficace de surveillance pour une plus large couverture sanitaire de proximité du cheptel (vaccination, déparasitage, etc.) ;
- Multiplication du nombre de parcs de vaccination de proximité sous l'égide des collectivités territoriales et avec la collaboration des vétérinaires professionnels pour un coût d'environ 1 milliard de FCFA sur cinq ans;
- Facilitation de l'accès à l'aliment bétail directement aux exploitants à travers une politique d'aide en période de soudure (cession à prix coûtant par les entreprises productrices);
- Incitation à l'embouche bovine à travers la mise en place de lignes de crédit spécifiques ouvertes aux exploitants professionnels du secteur pour assurer au cheptel un gain de poids significatif permettant ainsi une exploitation plus rentable ;
- Multiplication de marchés à bétail de proximité au moyen d'incitation des organisations professionnelles et des collectivités qui seront accompagnées à travers les fonds de soutien à la décentralisation ;
- Création et promotion d'abattoirs frigorifiques sur toute l'étendue du territoire avec l'objectif d'en avoir dans chaque région (3 milliards de FCFA sur cinq ans);
- Installation de chambres froides et utilisation de camions frigorifiques pour la conservation de la viande et ainsi préserver les surplus invendus afin de pouvoir les commercialiser dans des localités en déficit ; dans cette activité le secteur privé sera encouragé à investir ;
- Promotion de l'exportation de la viande fraîche et saine dans les pays voisins par des professionnels en respectant les normes sanitaires internationales, contribuant ainsi à la création d'une plus value plus importante dans le secteur ;
- Implication plus forte des services publics contribuant entre autres : à un meilleur encadrement des producteurs – à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations de producteurs- à renforcer l'intégration des différentes zones de production – à assurer une large diffusion et une plus grande vulgarisation des résultats de la recherche – à faciliter l'accès des organisations de producteurs aux équipements agricoles, aux semences et aux engrais - à appuyer et assister les organisations de producteurs en vue d'assurer l'intermédiation avec l'Etat et les services de la micro finance, etc.

II LIMITER LES COÛTS DE CERTAINS BIENS ET SERVICES

Nous privilégierons l'implication des organisations régionales dans le cadre de lancement de grandes initiatives de sécurité alimentaire, de soutien à la production et de mutualisation des investissements

- Maintien du dispositif de modulation de la fiscalité pour amoindrir l'impact des variations de cours des hydrocarbures avec l'objectif du meilleur niveau de prix dans la Région. Accélération des recherches pour faire du pays un producteur de pétrole. Maintien de la diversité et de la concurrence dans le secteur pétrolier ;
- Maintien des subventions de l'électricité en accompagnement d'un plan de généralisation d'EDM aux 100 premières villes du Mali et d'un arrêt des subventions sur 5 ans et aux 1000 premières villes sur 10 ans en se basant sur une baisse des prix avec les investissements dans l'hydro électrique (Gouina, Taoussa, Felou, Kenié), les énergies renouvelables dont notamment le solaire qui doit être privilégié avec la baisse continue des prix des panneaux (-10% chaque année) en faisant en sorte que les investisseurs bénéficient de financement concessionnel pour permettre de baisser le coût et donc faciliter la rentabilisation des investissements (le coût du crédit a un impact de 20% environ sur 5 ans du prix du kWh) ainsi que l'interconnexion de notre pays avec ses voisins ;
- Privilégier l'intérieur du pays et son raccordement à l'énergie pour permettre des activités économiques génératrices de revenus. Privilégier les branchements dans les villes secondaires, privilégier les branchements à caractère économique et soutenir la situation financière de l'opérateur d'électricité dont la gestion est à améliorer de manière continue ;
- Renforcer l'équipement des ménages en foyers améliorés en portant à 50% contre 22% en milieu rural (investissement de 3 milliards de FCFA) à travers les collectivités locales ;
- Amoindrir le coût du logement (8% des dépenses dans les zones urbaines) dans le budget des ménages en poursuivant les efforts vers les logements sociaux (5000 logements chaque année), en soutenant l'accès à la propriété avec l'accompagnement des promoteurs immobiliers et un dispositif de financement adapté, en recourant aux matériaux économiques de construction ;
- Amoindrir le coût du transport (14% dans les zones urbaines et 9% dans les zones rurales) en améliorant les infrastructures de transport, en vulgarisant les comportements sains en matière de transport, en sanctionnant les infractions pour les éviter et amoindrir les coûts d'assurance ;

- Amoinrir le coût de l'alimentation (39% dans les zones urbaines et 56% dans les zones rurales) dans les budgets des ménages avec l'objectif d'atteindre une diminution de 20% en cinq ans ;
- Lancer une initiative qui vise à mettre le riz à la disposition des centres urbains importants à un prix de 310 FCFA le KG soit une baisse de près de 20% et cela en une année soit pendant la période de mars à juin 2013, cela sera possible en combinant plusieurs mesures. Mettre en place un circuit d'approvisionnement et de distribution approprié pour rendre le riz local plus disponible et plus accessible à un plus grand nombre de consommateurs tout en maintenant un bon prix d'achat aux producteurs (250 FCFA le Kilo ce qui garanti une marge de 50 FCFA le Kilo pour le producteur). Cela se fera à travers quelques actions spécifiques :
 1. Identifier un opérateur privé crédible pour la constitution de stock et sa mise sur le marché dans le cadre d'un partenariat public/privé ;
 2. Préciser les conditions et les modalités de financement de l'opération ;
 3. Définir une stratégie de collecte de riz marchand ;
 4. Identifier les zones de collecte et les conditions de collecte ;
 5. Définir les conditions de stockage et de mise à marché;
 6. Identifier conditions à mettre en oeuvre pour la réussite de l'opération notamment le dispositif de collaboration entre l'opérateur privé et les services publics;
 7. Définir le planning de réalisation de l'opération.

La collecte portera sur 25 000 tonnes de riz marchand collectés à la récolte et jusqu'en février. Le coût de l'opération est évalué à 6 750 000 000 F CFA qui sera financé par une banque étrangère ou locale. L'opérateur privé mobilisera ce fonds avec une garantie de l'Etat qui se couvrira par la tierce détention des céréales achetés dans les magasins de l'OPAM ;

- Cette opération nécessitera une forte implication de tous les Offices et des autres structures techniques du Ministère de l'Agriculture et du Secrétariat. Il s'agit pour les structures techniques de confirmer auprès des producteurs l'existence de stock commercialisable et de les localiser. Elles doivent être facilitatrices en s'impliquant dans la mobilisation et la négociation entre l'opérateur et les producteurs individuels ou en groupement. A l'exemple de l'Office du Niger, il sera réalisé un recensement des producteurs qui disposent de stock et qui sont désirés à vendre dans le cadre d'un partenariat organisé. La collaboration de l'APCAM et des groupements organisés de producteurs est à prendre en compte. Ces organisations faîtières participeront à la sensibilisation et aux négociations. L'implication des Administrations en la personne des Gouverneurs et des Préfets sera sollicitée. L'opération sera organisée sous leur responsabilité ;

- La collecte se déroulera dans les zones qui présenteront des excédents commercialisables. Il s'agit de toutes les zones de l'Office du Niger, de l'Office Riz Ségou, de la plaine de San Ouest, de l'Office de Développement de Sélingué et éventuellement, une collecte spéciale de Nerica à Sikasso et à Koutiala. Il est à préciser que le paiement se fera au comptant aux producteurs soit en espèce ou par chèque ;
- Le riz marchand sera transporté des différentes zones d'achat à Bamako pour le ré usinage. Le ré - usinage permettra de reconditionner le riz marchand en le passant à l'unité de nettoyage, au blanchissage, au tri, à la mise en sac et au Banc couseuse. Il sera produit deux qualités de riz marchand à savoir, le RM40 (Riz marchand 40% de brisure) et la brisure à 100%. Le riz sera ensaché dans des sacs de 5 Kg, 10 kg, 25kg et 50 kg ;
- 25 000 tonnes pourront ainsi être distribués pendant la période de soudure (avril à août) avec une répartition mensuelle tenant compte des besoins mensuels. Cela participera au maintien des prix à des niveaux uniformes. Il s'agira pour l'opérateur de créer des magasins de dépôts en accompagnement aux magasins de l'OPAM et une centaine de magasins témoins à travers Bamako et dans les grandes villes, à des points stratégiques et qui seront distincts de tous autres magasins grâce à un achalandage particulier. Ces magasins témoins seront reliés aux dix magasins de dépôts qui serviront de lieux de ravitaillement pour les magasins témoins. Les magasins de dépôts ravitailleront avec plus de promptitude les points de vente et aussi de pallier au risque de rupture de Stock. Le réseau sera ravitaillé par des motos tricycles pour son approvisionnement ;
- Ce réseau sera à la charge de l'opérateur et créera environ 120 emplois. La distribution se fera par package pour limiter le stockage et la revente à des prix prohibitifs. Les services de contrôle et de répression suivront pour éviter les dérapages ;
- Le dispositif sera reconduit chaque année jusqu'à ce que la production, l'organisation des producteurs, les infrastructures et les conditions d'exploitations permettront à notre pays d'assurer un niveau de couverture satisfaisant des besoins en céréales à des conditions avantageuses. L'opérateur bénéficiera du soutien, de la promotion et de la protection appropriée pour mettre sur le marché du riz de qualité à des conditions connues.

Parmi les mesures à long terme à la disposition des autorités, il convient d'envisager l'action sur la demande en l'occurrence les habitudes alimentaires et de consommation de manière générale. Nous devons orienter les populations vers des produits disponibles et de préférences nationaux. Cette action est de très longue haleine mais elle pourra être significative si les décideurs arrivaient à faire intervenir ensemble les spécialistes culinaires, les hommes de culture, les leaders sociaux, les opérateurs économiques, les chercheurs, etc.